Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260204-2026_012_DEL-DE

Theix Noyalo TEIZ NOALOU

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 4 février 2026

L'an deux mil vingt-six, mercredi 4 février à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 27 janvier 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire

Etaient présents : M. Sébille, M. Antoine, Mme Catrevaux, M. Célard, Mme Coët, Mme Delourme, M. Duranton, Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen, Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Legendre, Mme Le Luherne, M. Le Pahun, M. Mouaci, Mme Le Mouël, Mme Maillot, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout, M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente.

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Groyer à Monsieur Sébille
Madame Guillerme à Monsieur Thébaut
Madame Pasquier à Madame Lecomte Durouil

Absents :
Madame Ikram El Adib
Madame Anne-Marie Le Floch

Secrétaire de séance : Monsieur Duranton

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 27

Absents : 2

Nombre de pouvoirs : 3

Votants : 30

2026-02-04- N°FIN 012/2026 – APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT SUR L'OPERATION REFECTION DE L'ETANCHEITE DE LA TOITURE DE L'ECOLE MARIE CURIE

Monsieur CELARD expose le bordereau suivant

La commune est propriétaire du groupe scolaire Marie Curie, qui présente des désordres récurrents liés à une défaillance de l'étanchéité de sa toiture. Ces désordres se traduisent notamment par des infiltrations d'eau dans le bâtiment, susceptibles d'affecter la pérennité de l'ouvrage mais également les conditions d'accueil des élèves et du personnel.

La municipalité a donc décidé d'engager des travaux de réfection de la toiture du groupe scolaire Marie Curie afin de préserver le bâtiment, garantir des conditions d'accueil conforme pour les élèves et le personnel et éviter également une aggravation des dégradations existantes.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 50 154,00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES	Montant en € HT	RECETTES	Taux %	Montant en €
Réfection de l'étanchéité du groupe scolaitre Marie Curie	50 154	*AIDES PUBLIQUES*	27,00%	13 542
Réfection de l'étanchéité du groupe scolaire Marie Curie	*47 766*	ÉTAT - DETR	27,00%	13 542
Aléas travaux - 5%	2 388	*AUTOFINANCEMENT COMMUNE*	73,00%	36 612
TOTAL DÉPENSES	50 154	TOTAL RECETTES	100,00%	50 154

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260204-2026_012_DEL-DE

Ce projet est susceptible de bénéficier d'un soutien financier de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2026.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE la réalisation du projet relatif à la réfection de l'étanchéité de la toiture du groupe scolaire Marie Curie pour l'année 2026 ;

APPROUVE le plan de financement exposé ci-dessus ;

PRECISE qu'une décision sollicitant les différents financements sera établie en application de la délibération du 11 janvier 2021, autorisant Monsieur le Maire à demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, quel qu'en soit le montant en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DONNE POUVOIR au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Affiché le :

A Theix-Noyalo, le 4 février 2026

Le Maire,

Christian SEBILLE